

Le serment d'Hippocrate

Docteur Louis LACAM

« Je jure par Apollon, médecin, par Asclépios, par Hygie et Panacée, par tous les Dieux et toutes les Déesses, les prenant à témoin, de remplir, selon ma capacité et mon jugement, ce serment et ce contrat ; de considérer d'abord mon Maître en cet art à l'égal de mes propres parents ; de mettre à sa disposition des subsides, et, s'il est dans le besoin, de lui transmettre une part de mes biens ; de considérer sa descendance à l'égal de mes frères, et de leur enseigner cet art, s'ils désirent l'apprendre, sans salaire ni contrat ; de transmettre les préceptes, les leçons orales, et le reste de l'enseignement, à mes fils, à ceux de mon maître, et aux disciples liés par un contrat et un serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

J'utiliserai le régime pour l'utilité des malades suivant mon pouvoir et mon jugement ; mais si c'est pour leur perte ou pour une injustice à leur égard, je jure d'y faire obstacle. je ne remettrai à personne la drogue mortelle si on me la demande, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion. De même, je ne remettrai pas non plus à une femme un pessaire abortif. C'est dans la pureté et la pitié que je passerai ma vie et exercerai mon art. je n'inciserai pas non plus les malades atteints de lithiase, mais je laisserai cela aux hommes spécialistes de cette intervention. De toutes les maisons où je dois entrer, je pénétrerai pour l'utilité des malades me tenant à l'écart de toute injustice volontaire, de tout acte corrompateur en général. et en particulier des relations amoureuses avec les femmes ou les hommes, libres ou esclaves. Tout ce que je verrai ou entendrai au cours du traitement, ou même en dehors du traitement, concernant la vie des gens, si cela ne doit jamais être répété au-dehors, je le tairai, considérant que de telles choses sont secrètes.

Eh bien donc, si j'exécute ce serment et ne l'enfreins pas, qu'il me soit donné de jouir de ma vie et de mon art, honoré de tous les hommes pour l'éternité : En revanche si je le viole et que je me parjure, que ce soit le contraire. »

N'y a-t-il pas, mes frères. dans ce serment d'Hippocrate, dédié aux médecins, une grande similitude avec certaines exhortations en F. : M. : ? J'y retrouve, quant à moi, toute une évocation des vertus essentielles promues dans notre ordre. Mais nous y revendrons

Dans le « Médecin malgré lui » de Molière. Sganarelle déclare à Géronte : « – Hippocrate dit que nous nous couvrions tous deux. – Dans quel chapitre s'il vous plaît, s'étonne Géronte – Dans son chapitre des chapeaux, répond doctement Sganarelle ».

Il est bien évident qu'Hippocrate n'a jamais écrit de chapitre sur les chapeaux. Mais la plaisanterie de Molière, issue vraisemblablement de l'étrange discussion conservée par les biographes sur les raisons pour lesquelles on représentait Hippocrate avec la tête couverte, est symbolique de l'aura mythique qui environnait encore Hippocrate et son œuvre au XVII^e siècle et même plus tard.

Hippocrate est en effet considéré comme le « père de la médecine ». Médecin grec, vivant au V^e siècle avant Jésus-Christ, il s'est vu créditer d'une biographie semi légendaire et d'une œuvre énorme au contour certes mal défini, mais dont l'autorité d'après le témoignage de Molière peut se comparer à celle de l'évangile : pas plus que la parole divine, on ne conteste la parole hippocratique : « Puisque Hippocrate le dit, il faut le faire », s'incline Géronte en remettant son chapeau sur sa tête

De nombreuses biographies, des récits byzantins plus ou moins imaginaires sur la vie d'Hippocrate ont contribué à brouiller l'image du médecin et à en faire une figure idéale et mythique un peu analogue à celle d'Homère. En effet, comme on montre dans l'Ile de Chios à

Dascalopétra, la pierre où enseignait Homère, on admire à Cos « un platane d'Hippocrate ». Et de même que les poèmes Homériques ont longtemps passé pour le commencement absolu de la poésie, les écrits Hippocratiques étaient considérés comme la pierre fondatrice de l'édifice médical.

L'étude de ces textes, connus directement ou par l'intermédiaire de commentaires, a longtemps nourri la théorie et la pratique médicales, jusqu'au milieu du XIXe siècle, sans parler du fameux serment d'Hippocrate que nous venons de vous lire, qui est le serment d'Hippocrate traduit mot à mot du Grec, serment que prête encore, sous une forme simplifiée et diversifiée, les étudiants en médecine de nombreuses Facultés dont celle de Montpellier lors de la soutenance de leur thèse

Ce serment est le suivant

« En présence des maîtres de cette école, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine.

Je donnerai mes soins à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail.

Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qu'il s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les murs ni à favoriser les crimes.

Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ! que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque ! »

Hippocrate, désigné sous le nom « Hippocrate de Cos, l'Asclépiade » pour le distinguer d'autres Hippocrate car ce nom était très répandu est né dans l'île de Cos en Grèce en 460 avant Jésus-Christ. Cette dénomination d'Hippocrate de Cos Asclépiade contient deux données fondamentales dont l'une est bien connue, sa patrie et dont l'autre est méconnue, sa famille qui tire son nom d'Asclépios.

En fait Hippocrate ne passa dans l'île de Cos, où il naquit, qu'une partie de sa vie et se fixa plus tard en Grèce continentale, plus précisément en Thessalie, berceau mythique de la famille des Asclépiades où il mourut à Larissa, fort âgé dit-on.

Mais c'est à Cos, lieu de sa naissance où sa famille s'était fixée depuis de nombreuses générations, que son nom est associé pour l'éternité.

Hippocrate appartient donc à la branche de Cos de la famille des Asclépiades « par descendance mâle », pour reprendre la formule consacrée aussi bien dans l'œuvre hippocratique que dans l'épigraphie de Cos.

Je me dois de préciser ici ce que l'on doit entendre par « Asclépiade », ce terme a été souvent employé dans un sens élargi pour désigner les médecins en général, dans la mesure où leur art est sous le patronage d'Asclépios le Dieu de la médecine à l'époque classique.

C'est ainsi que, dans le Banquet de Platon, le médecin athénien Eryximaque parle, en tant que représentant des médecins, de notre ancêtre « Asclépios, le fondateur de notre art ».

Lorsque Hippocrate naquit à Cos, sa famille était déjà célèbre non seulement pour son savoir médical, mais aussi pour les services que plusieurs de ses membres avaient rendus soit à la Grèce, soit à leur patrie.

Il reçut l'éducation qui convenait à tout enfant issu d'un milieu aristocratique. Mais, à la différence de la plupart des autres enfants nobles, son avenir était pour ainsi dire fortement déterminé par son milieu familial, puisque le savoir médical s'y transmettait de père en fils.

Fils et petit-fils de médecin, Hippocrate reçut donc son éducation médicale au sein même de sa famille. Dans cette famille, à cette époque l'enseignement devait être essentiellement oral et

pratique. « les enfants apprenaient de leur parent, dès l'enfance, à disséquer comme à écrire et à lire », dit Galien dans son traité intitulé « Opérations Anatomiques ».

Il est vrai qu'en médecine l'enseignement oral joint à la pratique est plus commode que l'enseignement écrit. « Il n'est pas facile, déclare l'auteur du "Traité Hippocratique des articulations", d'exposer exactement par écrit chaque procédé opératoire ; il faut que le lecteur se fasse une idée de la chose avec ce qui est écrit.

Toutefois, Hippocrate a pu aussi bénéficier pour son apprentissage d'une tradition écrite issue de la famille elle-même, puisque le grand-père d'Hippocrate aurait déjà écrit des ouvrages de médecine et peut-être même de chirurgie.

Hippocrate aurait d'ailleurs suivi aussi un enseignement en dehors de sa famille, au dire de certains témoignages. Il aurait été en effet le disciple du médecin Hérodicos et aurait suivi aussi des études de philosophie.

Ces indications ont le mérite de rappeler que la formation d'un bon médecin dans l'antiquité n'était pas de se cantonner à la connaissance de l'homme. Elle englobait aussi la rhétorique, la philosophie en tant que connaissance de l'Univers.

Hippocrate devint donc le plus grand médecin de l'antiquité. Il a tenu école à Cos pendant le siècle de Périclès et s'il n'est nullement le créateur ni le fondateur de la médecine, comme on a pu le dire, il est certainement l'homme qui a le plus complètement embrassé toutes les connaissances médicales de son temps, et sans doute celui qui les a mises le plus en pratique.

Il a eu également le grand mérite d'être l'initiateur de l'observation clinique et de préconiser une médecine qui aida à la Nature dans ses efforts vers la guérison.

Hippocrate nous a laissé un corps de doctrines des plus remarquables dans de nombreux traités que nous connaissons sous son nom, et dont quelques-uns, sans doute, ne sont pas de lui, mais lui ont été attribués.

La théorie médicale d'Hippocrate repose sur les altérations des humeurs de l'organisme.

Bien que faisant intervenir des théories imaginaires, sa théorie le conduisit à une pratique saine et logique de l'art de guérir.

Hippocrate a été l'auteur le plus commenté au cours de nombreux siècles où sa doctrine resta sans conteste.

De son temps, il était fort célèbre et l'on sait qu'Ardaxerxes voulut faire appel à son concours pour combattre une épidémie qui décimait son armée. Hippocrate refusa avec dignité les offres magnifiques qui lui étaient faites par l'ennemi de sa patrie.

Il laissa une œuvre des plus importantes dont nous rappellerons les plus connues

- le Traité des Airs, des Eaux et des Lieux,
- le Traité du Pronostic,
- le Traité des Fractures,
- le Traité des Luxations,
- les Aphorismes

« La vie est courte l'art est long », tel est le début des aphorismes d'Hippocrate qui furent pendant des siècles, avec le serment, la bible des médecins.

C'est là plus qu'une métaphore puisque Hippocrate fut représenté à l'époque Byzantine comme un Christ en Gloire tenant ouvert son livre des aphorismes.

Célèbre de son vivant, il eut pendant plus de vingt siècles, par l'œuvre conservée sous son nom, une influence sur la pensée médicale analogue à celle qu'a exercée Aristote sur la pensée philosophique.

Même au XIX^e siècle, les querelles d'écoles brandissent ou fustigent l'hippocratisme. Laënnec se réclamait encore dans la pensée hippocratique ; sa théorie, par contre, s'opposait à celle de Galien d'où le proverbe « Hippocrate dit oui, Galien dit non ».

Hippocrate n'a pas seulement exercé une influence profonde sur la famille des Asclépiades. Il a donné, par son enseignement, un lustre exceptionnel et une diffusion inégalée à la tradition de la médecine de Cos.

Cette diffusion a été favorisée par une véritable révolution qui s'est opérée dans la tradition du savoir médical.

D'abord transmis uniquement dans le cadre restreint de la famille des Asclépiades, l'enseignement s'ouvrit ensuite à des disciples extérieurs à la famille.

« Avec le temps, dit Galien, il parut bon de transmettre l'Art non seulement à ceux qui appartenaient à la famille, mais aussi à ceux qui étaient extérieurs ... ainsi donc l'Art sortit de la famille des Asclépiades. »

Cette ouverture, qui existait d'ailleurs peut-être déjà avant Hippocrate, prit avec lui une ampleur sans précédent. Platon, en indiquant dans son « Protagoras » qu'il était possible d'apprendre la médecine auprès d'Hippocrate moyennant paiement, l'atteste bien,

Cette ouverture de l'enseignement ne pouvait pas se faire sans que le maître obtienne des garanties de la part du disciple extérieur à la famille des Asclépiades. Ces garanties sont très précisément contenues dans le fameux serment d'Hippocrate.

Ce serment, que nous vous avons rapporté dans sa traduction originale, comportait un contrat précis d'association qui n'était évidemment pas prononcé par les membres de la famille des Asclépiades.

Pour eux, en effet, l'enseignement de père en fils avait lieu tout naturellement sans qu'il y ait besoin de signer un contrat ou de verser de l'argent.

Ce serment était prononcé en fait par les disciples qui n'appartiennent pas à la famille au moment où ils se destinaient à recevoir l'enseignement du Maître.

Le contrat précisait les devoirs du nouveau disciple et offrait des garanties morales et financières au Maître de médecine.

Le disciple versait de l'argent et s'engageait à subvenir en cas de coup dur au besoin matériel de son Maître.

Les garanties s'étendaient aussi aux descendants directs du Maître puisque le disciple s'engageait à enseigner, s'il le fallait, la médecine au fils de son Maître sans serment ni contrat. En échange le nouveau disciple avait le privilège de recevoir un enseignement et de le transmettre gratuitement à ses fils.

Il est clair que ce serment a pour rôle essentiel de préserver les intérêts et les privilèges de la famille détentrice du savoir médical, à partir du moment où ce savoir fut ouvert à d'autres.

Ainsi ce fameux serment, auquel on a attribué à juste titre une valeur exemplaire par les engagements d'ordres déontologiques qu'il comporte dans sa seconde partie, ne se comprend véritablement que dans un contexte social précis à une époque donnée.

Le serment est étroitement lié à cette révolution que constitue l'ouverture de l'École médicale primitivement réservée à une famille.

Pourquoi cette ouverture ? « Selon un Commentaire au Serment » attribué à Galien, Hippocrate aurait décidé d'ouvrir l'enseignement à des étrangers devant le trop petit nombre de membre de la famille susceptible de perpétuer la tradition médicale à Cos

Il aurait donc rédigé le serment à cet effet. Cette explication mérite d'être prise en considération. Les Asclépiades de Cos avaient l'exemple de leurs parents installés dans l'île voisine de Rhodes où la tradition médicale s'était éteinte.

Une des clauses du serment révèle précisément cette préoccupation, s'assurer la pérennité de la transmission du serment médical à l'intérieur de la famille.

Le disciple par adoption, en cas de décès prématuré du Maître, doit veiller à l'instruction de ses fils sans exiger d'eux une rétribution.

Paradoxalement l'ouverture des disciples étrangers à la famille pouvait servir à perpétuer la tradition familiale, Il est possible aussi que la réputation des médecins formés dans la famille des Asclépiades ait entraîné cet élargissement. En tout cas le serment d'Hippocrate l'a favorisé sinon provoqué.

Il est intéressant aussi de constater dans ce serment. qui répétons-le date du V^e siècle avant Jésus-Christ, la notion de spécialité médicale et cette notion non seulement d'ordre déontologique, mais aussi d'ordre pratique a pour but de donner plus de sécurité aux malades qu'il faisait traiter nous dit Hippocrate dans certains cas chez des spécialistes : en l'occurrence il s'agissait de lithiase urinaire.

Le serment simplifié que prête actuellement les étudiants en médecine et entre autres ceux de Montpellier n'a certes plus la même signification.

Il ne correspond plus à un véritable contrat financier entre le Maître et l'élève. Par contre, il fait appel au sens de la déontologie et le jeune étudiant promet et jure au nom de l'être suprême d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de sa profession.

Il fait appel aussi non seulement au sens de l'honneur et de la probité, mais aussi au sens du devoir, du devoir envers le malade, du devoir envers l'indigent et du devoir envers ses confrères.

Il fait appel aussi au secret. Secret médical pour lequel certains médecins sont allés jusqu'à jouer leur vie pour le respecter et ne pas le divulguer.

Notre Maître Hiram Abif fut assassiné pour avoir refusé de divulguer le secret.

Analogie dans ces différentes attitudes, mais à coup sûr notion d'honneur, notion de devoir et de respect du secret quoi qu'il puisse en coûter.

Mais, issu de l'École Montpelliéraine, il était de mon devoir de rappeler aussi qu'Hippocrate a joué un grand rôle dans la Faculté de médecine de Montpellier.

En premier lieu parce que Rabelais, l'un des plus célèbres médecins de cette Faculté et qui fut l'un des promoteurs de la médecine humaniste, écrivit une édition partielle d'Hippocrate et de Galien.

Ensuite parce que l'Hippocratisme fut une tradition de l'école de Montpellier, qui contrastait avec le Galiennisme de la Faculté de Paris. L'École de Montpellier en effet revendiquait la succession de l'école de Cos comme en témoigne une inscription peinte à la fin du XIII^e siècle dans la salle des actes : « Olim cous, nunc monspelliensis Hippocrates ».

En France l'enseignement d'Hippocrate y persista beaucoup plus longtemps que celui de Galien et au XIX^e siècle l'empirisme Hippocratique fut brillamment illustré par Laënnec qui réagissait contre la « médecine physiologique » d'un Broussais.

Depuis lors, les querelles d'écoles brandissant ou fustigeant l'hippocratisme se sont tuées dans le monde médical.

Le sceptre d'Hippocrate a été brisé. Et pourtant Hippocrate survit à tous ses détracteurs et à tous ses admirateurs.

Bien que l'œuvre transmise sous son nom soit scientifiquement dépassée, sa dimension humaine demeure un modèle pour les médecins,

De toute façon, cette œuvre reste et restera l'un des monuments les plus riches et les plus impressionnants de l'éveil de l'esprit scientifique en Grèce et dans le monde occidental.

Mais ce qui ressort avec évidence de ce serment d'Hippocrate lorsqu'on l'étudie plus profondément, c'est la notion de devoir. Devoir de donner ses soins à l'indigent. Devoir de

rendre l'instruction qu'on a reçue de ses Maîtres à leurs enfants. Devoir de respect envers ses confrères. Devoir de garder le secret, de taire ce qu'on a vu, ou ce qu'on a entendu.

Mais la maçonnerie n'est-elle pas un devoir ?

Devoir pour le maçon d'être un homme d'honneur, devoir pour le maçon de respecter et d'aimer ses frères. Devoir pour le maçon de garder le secret, devoir aussi de mettre en application toutes les vertus morales et civiques tout en recherchant la vérité et l'approche de la perfection.

Le serment d'Hippocrate indique au jeune médecin quels seront ses devoirs, entre autres donner ses soins à l'indigent sans attendre un salaire

Le maçon doit aider ses frères dans le besoin sans attendre lui non plus en retour une récompense, car certains travaux peuvent ne pas être récompensés car celui qui sème ne récolte pas toujours,

Mais nous nous devons d'être préparés à accomplir le devoir parce qu'il est le devoir, sans songer à la récompense. et en sachant que faire son devoir est souvent plus facile que de connaître quel est ce devoir à faire.

Pour Hippocrate le serment indiquait des devoirs de tous ordres, financiers certes, mais surtout moraux et déontologiques.

La Franc-maçonnerie nous enseigne aussi par ses symboles, par ses préceptes, quel est notre devoir, quel est notre attitude, en nous basant sur les trois grands principes qui forment les bases de l'ordre : la Fraternité, la Charité, la Vérité.

Comme dans un serment, le maçon s'engage aussi sur son honneur d'homme à être fidèle.

À garder les secrets qui lui sont confiés, sous peine du châtement prévu par son ordre (*je promets et jure solennellement que toujours je tairai, cacherai, et jamais ne révélerai mal à-propos aucun des secrets...*).

Le maçon s'engage aussi solennellement à défendre l'honneur des Maîtres-Maçons. A ce que sa main donnée à un maître-maçon soit un gage sincère de fraternité. Il s'engage aussi à respecter la vertu des personnes.

Il s'engage aussi par serment à se conduire honorablement et honnêtement, à suivre consciencieusement les lois de la morale, à se conduire en bon citoyen ami de la paix, à contribuer au bien général de la société, à cultiver les vertus morales.

C'est donc cette notion de devoir qui nous paraît essentielle, et qui se dégage de ce serment d'Hippocrate.

Pour nous maçons, en effet, « le devoir est aussi inflexible que la fatalité ». En santé ou en maladie, en prospérité ou en adversité, le devoir doit être pour nous. aussi exigeant que la nécessité. Il nous accompagne sans cesse dans le tumulte de la cité comme dans la solitude du désert. Le devoir est toujours là, toujours impératif comme le destin.

« le devoir est la grande loi de la maçonnerie, inflexible comme la fatalité, exigeant comme la nécessité, impératif comme le destin. »

Octobre 1992